

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif 2024 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires débattues au comité syndical du 01 mars.

En synthèse, l'exercice 2024 est marqué par une hausse modérée des dépenses de fonctionnement (+2%) et des recettes de fonctionnement (+2 %) en comparaison du BP 2023.

Les dépenses augmentent principalement sous l'effet de la hausse de dépenses contraintes (frais financiers et des amortissements). La hausse des dépenses d'exploitation est financée par une baisse des dépenses liées notamment à l'arrêt de la prise en charge des déchetteries et de GER. Les dépenses de prévention et sensibilisation sont sanctuarisées, afin de poursuivre l'objectif de réduire le volume de déchets produits et d'améliorer le geste de tri, leviers majeurs pour réduire le « Mur » capacitaire et financier à venir.

À la demande du Président, confirmées par les élu-e-s du comité syndical, une recherche d'économies ligne à ligne a été faite par les services du Sycotom. Ainsi bien que les 2/3 de ses dépenses concernent l'exploitation et demeurent contraintes, des efforts ont été faits sur les dépenses de communication institutionnelle, des frais d'études et d'honoraires, des frais financiers, etc..

L'ensemble de ces efforts associés au maintien d'un niveau important de recettes issues de la vente de la vapeur grâce à l'accord trouvé avec la CPCU pour les années 2024-2025-2026 ont permis de limiter l'augmentation de la redevance (hausse de + 6,2 % des tarifs contre une hausse envisagée de +20%, qui se traduit par une augmentation de +0,7% des contributions des membres en raison de la baisse des tonnages) permettant ainsi d'assurer l'équilibre du budget. La hausse prévisionnelle des subventions compense les baisses de recettes attendues (déchetteries, vente électricité et vente matière).

En investissement, le Sycotom poursuit son plan d'investissement ambitieux. Les opérations d'équipement sont financées à 67% par l'emprunt, le reste étant financé par des subventions et le FCTVA. L'autofinancement ne sert quant à lui qu'à rembourser le capital de la dette empruntée.

Les grands équilibres du BP 2024 sont les suivants :

<i>Montants en M€</i>	BP 2023	BP 2024	Evolution 23/24	
Fonctionnement	454,96	464,05	9,1	2,2%
Investissement	264,29	257,00	- 7,3	-2,7%
Total sections	719,25	721,04	1,8	0,3%

SOMMAIRE

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 464,0 M€ au BP 2024 / 454,9 M€ au BP 2023	3
A) Les recettes directes d'exploitation : 387,0 M€ au BP 2024 / 387,3 M€ au BP 2023.....	3
B) Les subventions des éco organismes : 52,0 M€ au BP 2024 / 43,2 M€ au BP 2023.....	6
C) Les autres recettes: 7,2 M€ au BP 2024 / 11,0 M€ au BP 2023.....	6
D) Les recettes exceptionnelles : 13,0 M€ au BP 2024 / 12,0 M€ au BP 2023.....	7
II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 464,0 M€ au BP 2024 / 454,9 M€ au BP 2023	7
A) Les dépenses directes d'exploitation : 309,0 M€ au BP 2024 / 307,4 M€ au BP 2023.....	7
B) Les soutiens aux collectivités : 10,6 M€ au BP 2024 / 9,3 M€ au BP 2023.....	9
C) La mobilisation des publics et des territoires : prévention et sensibilisation, un budget sanctuarisé : 11,3 M€ au BP 2024 / 11,2 M€ au BP 2023.....	9
D) Communication : des recherches d'économies : 1,5M€ au BP 2024 / 1,9 M€ BP 2023 ...	11
E) La masse salariale : 10,9M€ au BP 2024 / 9,9 M€ BP 2023.....	11
F) Les charges financières : 22,8 M€ au BP 2024 / 16,7 M€ au BP 2023.....	12
G) La dotation aux amortissements : 78,3 M€ au BP 2024 / 72,0 M€ au BP 2023.....	12
H) Les dépenses courantes : 11,8 M€ au BP 2024 / 10,3 M€ au BP 2023.....	12
III - L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS	14
IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 257,0 M€ au BP 2024 / 264,3 M€ au BP 2023	15
A) Les ressources externes : 55,5 M€ au BP 2024 / 38,2 M€ au BP 2023.....	15
B) Les ressources propres : 85,0 M€ au BP 2024 / 86,3 M€ au BP 2023.....	15
C) L'emprunt d'équilibre et la stratégie d'endettement : 108,3 M€ au BP 2024 / 130,2 M€ au BP 2023.....	15
D) Opérations comptables patrimoniales : 8,2 M€ au BP 2024 / 9,6 M€ au BP 2023.....	16
V - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 257,0 M€ au BP 2024 / 264,3 M€ au BP 2023	17
A) Le point sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).....	17
B) Les dépenses d'équipement : 162,8 M€ au BP 2024 / 197,0 M€ au BP 2023.....	17
C) Le remboursement de la dette : 83,4 M€ au BP 2024 / 56,2 M€ au BP 2023.....	21
D) Les opérations d'ordre et autres opérations : 8,2 M€ au BP 2024 / 9.6 M€ au BP 2023....	21

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 464,0 M€ au BP 2024 / 454,9 M€ au BP 2023

Les recettes de fonctionnement évoluent de 9,1 M€ au BP 2024.

Données en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution en M€	Evolution en %	Part de chacun des postes
Contributions des membres 2024	256,7	258,5	1,8	0,7%	55,7%
Contributions exercices antérieurs	-	3,3	3,3		0,7%
Subventions perçues	43,2	52,0	8,8	20,3%	11,2%
Ventes électricité	26,2	23,3	- 2,9	-11,0%	5,0%
Ventes vapeur	79,2	79,1	- 0,1	-0,1%	17,0%
Ventes matières	23,2	21,9	- 1,3	-5,6%	4,7%
Ventes autres produits	2,0	4,2	2,1	104,2%	0,9%
Recettes exceptionnelles	12,0	13,0	1,0	8,3%	2,8%
Autres recettes	11,0	7,2	- 3,8	-34,5%	1,6%
Opérations comptables (sub transférables)	1,4	1,6	0,2	11,4%	0,3%
TOTAL RECETTES DE FONCT.	454,9	464,0	9,1	2,0%	100,0%

A) Les recettes directes d'exploitation : 387,0 M€ au BP 2024 / 387,3 M€ au BP 2023

Les recettes d'exploitation sont constituées à titre principal des contributions des membres. Les recettes énergétiques, au premier rang desquelles se trouvent les recettes issues de la vente de vapeur, complètent ces recettes d'exploitation. Dans le prolongement des échanges du débat d'orientations budgétaires du 01 mars, le maintien des recettes issues de la redevance (+0,7%) est permis par une augmentation de +6,2 % du tarif de traitement de la tonne OM/OE. La hausse tarifaire permet ainsi de compenser la baisse des volumes.

1) Les contributions des membres : 261,8 M€ au BP 2024 / 256,7 M€ au BP 2023

Les hypothèses d'évolution de tonnages pour l'année 2024 marquent une baisse significative de BP à BP s'agissant des OM (près de 104 000 tonnes), des OE (près de 32 000 tonnes au total) et des déchetteries (plus de 62 000 tonnes). Les flux de CS en revanche sont anticipés à la hausse (plus de 11 000 tonnes).

Matières	Tonnages BP 2023	Tonnages DM 2023	Tonnages réestimés 2023	Tonnages BP 2024	Evolution de BP à BP
OM	1 787 928 t	1 675 759 t	1 671 034 t	1 684 002 t	-103 926 t
Déchets Alimentaires	15 128 t	9 032 t	10 129 t	14 509 t	-619 t
CS	222 832 t	212 911 t	214 161 t	234 465 t	+11 633 t
OE	183 911 t	163 746 t	166 939 t	166 939 t	-16 972 t
OE chantier	41 189 t	27 266 t	27 099 t	27 099 t	-14 090 t
Déchetteries	66 542 t	53 804 t	51 991 t	4 524 t	-62 018 t
Déchets Verts	10 400 t	12 363 t	12 612 t	20 292 t	+9 892 t

Les hausses de tarifs de la redevance sont conformes à celles débattues lors du DOB. L'écart historique décidé en 2016 est maintenu avec la tarification des CS (-84 €). La part population évolue dans une

moindre mesure pour respecter la part de 15% dans le total de la redevance prévisionnelle (conformément aux Statuts du Sycptom). Pour cette année 2024, l'écart de 20 € est reconduit entre le tarif anomalie de CS et le tarif OM.

Tarifs	en €/t	Redevance attendue au BP 2023 en M€	Hausse	En €/t	redevance attendue au BP 2024 en M€
Tarif OM/OE	103€/tonne	207,3	+6,2%	109,4 €/t	205,5
Tarif CS	19€/tonne	4,2	+33,7%	25,4 €/t	6,0
Tarif biodéchets	19€/tonne	0,3	+33,7%	25,4 €/t	0,4
Tarif déchets verts	35€/tonne		+6,2%	37,2 €/t	0,7
Anomalie CS	123€/tonne	6,8	+5,2%	129,4 €/t	7,3
Part population	6,18 €/hab.	38	+1,9%	6,3 €/hab.	38,8
TOTAL Redevance		256,7			258,5

A ces prévisions de recettes s'ajoutent environ 3,3 M€ de versement de soldes de redevance N-1.

2) La vente de produits : 128,5 M€ au BP 2024 / 130,6 M€ au BP 2023

Les ventes de produits énergétiques et industriels représentent près de 28% des recettes du Sycptom dans le BP 2024 et se présentent comme suit :

Données en M€	BP 2023	BP 2024
Ventes vapeur	79,2	79,1
Ventes électricité	26,2	23,3
Ventes matières	23,2	21,9
Ventes autres produits	2,0	4,2
TOTAL	130,6	128,5

- Les recettes issues de la vente de vapeur

La production de tonnes vapeur est anticipée à 3,371 M tonnes. L'avenant CPCU permet l'application du prix négocié de 23,45 € la tonne vapeur en 2024, sans pénalité (puisque le seuil de pénalité est abaissé à 3,25 Mtvap). Les recettes atteindraient 79M€ (contre 52 M€ sans avenant en valeur de janvier 2024), soit une très légère diminution depuis le dernier DOB (en raison de fortuits à l'IPXIII en début d'année, qui impactent le volume potentiellement livré à la CPCU soit environ – 80 000 t).

	BP 2023			DM 2023			BP 2024		
	Tvap	€	Prix moyen €/tvap	Tvap	€	Prix moyen €/tvap	Tvap	€	Prix moyen €/tvap
Isséane	902 069	19 847 433	22,0	892 330	14 509 965	16,3	915 133	21 677 681	23,7
SO	1 535 105	32 444 435	21,1	1 197 125	19 186 462	16,0	1 373 639	31 962 525	23,3
Ivry	1 221 861	26 895 982	22,0	971 182	15 900 263	16,4	1 082 350	25 467 046	23,5
TOTAL	3 659 035	79 187 850	21,6	3 060 637	49 596 690	16,2	3 371 122	79 107 251	23,5

- **Les recettes issues de la vente d'électricité**

Les recettes de l'électricité sont la variable d'ajustement des ventes de vapeur, étant rappelé que la priorité est donnée par le Sycotom à la production de vapeur. Dans cette perspective, les recettes d'électricité sont en légère baisse en comparaison des prévisions initiales de 2023. Cela s'explique par une baisse anticipée des quantités produites, tandis que le prix moyen de vente d'électricité est attendu en baisse. Cependant, pour 2024, ce prix moyen recouvre deux cas très différents, les recettes vendues à terme fin 2022 au moment où les cours de marché étaient plus élevés (soit une hypothèse de 200€/MWh), tandis qu'à Ivry, l'hypothèse est que le prix moyen sera de l'ordre de 80 €/MWh en tenant compte des actualisations des prix spot de l'électricité fin février.

	BP 2023			DM 2023			BP 2024		
	MWh	€	Prix moyen €/MWh	MWh	€	Prix moyen €/MWh	MWh	€	Prix moyen €/MWh
Isséane	84 174	12 626 140	150,0	71 340	16 828 954	235,9	88 270	17 654 000	200
SO	1 397	93 127	66,7	2 928	155 239	53,0	2 323	125 000	53,8
Ivry	89 849	13 477 394	150,0	59 103	16 582 421	280,6	69 138	5 531 000	80
TOTAL	175 420	26 196 661	149,3	133 371	33 566 614	251,7	172 146	23 310 000	135,4

- **Les recettes issues de la vente matières**

Les recettes de valorisation matière sont particulièrement volatiles. Les années 2021 et 2022 ont vu les prix des matières premières augmenter fortement ce qui a permis au Sycotom de bénéficier de hauts niveaux de recettes de valorisation.

Cependant, la baisse des prix amorcée fin 2022 s'est confirmée en 2023. Une remontée des cours n'est pas anticipée pour 2024. Cependant, le Sycotom devrait bénéficier des nouveaux contrats conclus fin 2023 suite à la consultation affichant, toutes choses égales par ailleurs, des conditions plus intéressantes notamment sur les plastiques et les fibreux. Cela devrait autoriser un niveau de recette maintenu légèrement au-dessus des dernières estimations pour 2023.

	BP 2023	prix moyen €/t	tonnes	DM 2023	prix moyen €/t	tonnes	BP 2024	prix moyen €/t	tonnes
Valo CS	15, 8	98	161 607	12,8	81	157 572	14,2	83	170 934
Valo OM	3, 4	94	36 156	2,6	86	30 472	2,7	82	33 194
Valo OE	1, 1	14	85 184	2,0	26	81 232	2,0	25	80 098
Verre	2,8	22	127 000	2,9	23	127 000	3,0	24	127 000
Total Valorisation Matière	23, 2	57	409 947	20, 3	51	396 276	21,9	53	411 226

- **Les recettes issues d'autres produits**

Les autres ventes correspondent notamment aux refacturations à l'exploitant des dépenses d'électricité à Ivry et des recettes issues des déchets tiers. Les sites de valorisation énergétique du Sycotom accueillent des déchets tiers afin d'optimiser le fonctionnement de fours et de maintenir une production de vapeur constante. Cette recette est attendue à la hausse au regard de l'augmentation des tarifs (la vente du vide

de four se fera en moyenne à 100 €/t de déchets apportés par des tiers). Ces recettes sont estimées à hauteur de 4,2 M€ au BP 2024.

B) Les subventions des éco organismes : 52,0 M€ au BP 2024 / 43,2 M€ au BP 2023

Les subventions des éco organismes augmentent globalement de 8,8 M€ sous l'effet de différents mouvements et représentent au total 11,2 % des recettes du BP 2024.

Les soutiens de Citéo marquent une hausse importante liée aux prévisions de hausse du nouveau barème de la filière REP emballages et papier.

<i>Données en M€</i>	BP 2023	BP 2024
Subvention Citeo Emballage (tri)	32,7	41,4
Subvention Citeo Valorisation Energétique	5,5	4,5
Subvention Citeo Journaux Revues Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) (tri)	1,9	2,3
Subventions Ocad3e pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (tri)	0,03	0,01
Subventions Eco Mobilier (objets encombrants)	3,2	3,7
TOTAL	43,2	52,0

- Le principal soutien (Citeo emballages) est estimé à la hausse en raison de l'augmentation des tonnages de CS et du déplafonnement dans le calcul de ce soutien du tonnage d'EMR utilisé. Les hypothèses retenues se fondent sur le projet de nouveau barème G, publié par le ministère. Il reste encore en débat à date avec les éco-organismes.
- Le soutien à la valorisation énergétique (subvention Citeo) poursuit sa diminution mécanique en 2024 conformément au barème.
- La hausse du soutien à la performance de recyclage des papiers suit l'évolution des tonnages du flux collecté.

C) Les autres recettes: 7,2 M€ au BP 2024 / 11,0 M€ au BP 2023

Ce poste comprend notamment les revenus de location des bureaux et l'ensemble des refacturations aux collectivités (au titre des déchèteries, de la collecte et du traitement des déchets alimentaires) pour un total de 6,9 M€.

Pour mémoire, s'agissant des déchèteries des Hauts de Seine, les remboursements attendus doivent couvrir la totalité des dépenses engagées pour la gestion des dites déchèteries. Les recettes correspondantes se composaient d'un acompte adossé à la population et d'un solde, déterminé en N+1, une fois l'ensemble des tonnages arrêtés, et établi par différence entre le coût réel et l'acompte déjà versé. Le montant des recettes de déchèteries 2024 s'élève à 4,3 M€. Il marque une baisse en comparaison de 2023¹, en cohérence avec les décisions prises (fin de la gestion des déchèteries par le Sycotom au 1^{er} janvier 2024, hormis les déchèteries mobiles de l'EPT Boucle Nord de Seine jusqu'au 30 juin 2024 et le lissage des recettes attendues par ce même territoire conformément à la convention de novembre 2023). En 2024, le Sycotom ne perçoit donc plus que les soldes de la gestion des années précédentes.

¹ 10 M€ budgétés au BP 2023, dont 4,5 M€ d'acompte 2023 et 5,5 M€ de solde 2022.

D) Les recettes exceptionnelles : 13,0 M€ au BP 2024 / 12,0 M€ au BP 2023

Le montant attendu de 13 M€ correspond à l'apurement comptable des engagements rattachés non suivis de facturation l'année suivante lors de l'ajustement définitif des tonnages. Généralement, le montant constaté est reconduit. Il est anticipé légèrement à la hausse en 2024 au regard des prévisions d'atterrissage 2023.

II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 464,0 M€ au BP 2024 / 454,9 M€ au BP 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 2 % (+ 9,1 M€).

Données en M€	BP 2023	BP 2024	Répartition en % BP 2024
Marchés de trait., GER, conv syndicats	307,4	309,0	66,4%
Masse salariale	9,9	10,9	2,3%
Soutiens EPT	9,3	10,6	2,3%
Prévention, sensibilisation et communication	13,1	12,7	2,7%
Frais financiers	16,7	22,8	5,1%
Dépenses courantes	10,3	11,8	2,6%
Dépenses exceptionnelles	2,0	1,3	0,2%
SOUS TOTAL DEPENSES DE FONCT. REELLES	368,6	379,0	81,7%
Amortissements	72,0	78,3	16,9%
Virement vers la section d'investissement	14,3	6,7	1,5%
SOUS TOTAL AUTOFINANCEMENT(DEPENSES D'ORDRE)	86,3	85,0	18,3%
TOTAL DEPENSES DE FONCT.	454,9	464,0	100,0%

A) Les dépenses directes d'exploitation : 309,0 M€ au BP 2024 / 307,4 M€ au BP 2023

Les dépenses directes d'exploitation représentent près de 66,6% du budget de fonctionnement. Leur augmentation est très limitée de BP à BP et représente 1,7 M€.

Données en M€	BP 2023	BP 2024
Marchés de traitement	271,5	274,3
GER	28,8	26,7
Impôts fonciers	4,5	5,3
Loyers d'exploitation	1,4	1,4
Droits Voies Navigables de France	1,2	1,4
TOTAL	307,4	309,0

- **Les marchés d'exploitations, conventions et enfouissement**

Dans le détail, les dépenses d'exploitation évoluent comme présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>Données en M€</i>	BP 2023	BP 2024
Traitement OM en centres incinération et conventions avec Syndicats	129,2	140,4
Romainville (transfert OM) et centres de secours	12,4	12,3
Collectes sélectives (tri et caractérisation)	48,8	50,7
Biodéchets	4,2	4,1
Objets Encombrants et déchetteries des Hauts de Seine	40,5	29,5
Enfouissement	22,0	23,9
Traitement des mâchefers	14,5	13,4
TOTAL	271,5	274,3

L'augmentation structurelle des coûts de traitement des OM et des CS provient entre autres de l'inflation, de l'augmentation des tonnages pour les CS et de la TGAP qui continue sa progression comme annoncé dans les DOB précédents : le montant prévisionnel du BP 2024 est de 32,3 M€ contre 29,8 M€ au BP 2023.

Cette augmentation des dépenses est en partie compensée par une baisse des dépenses liées à la fin de la gestion des déchèteries des Hauts de Seine.

- **Le GER**

Les dépenses de GER (Gros Entretien et Renouvellement) sont en baisse de 1,7 M€. S'agissant d'Isséane, compte-tenu de sa fiabilité, il n'y aura pas d'arrêt général programmé en 2024.

<i>Données en M€</i>	BP 2023	BP 2024
IVRY UIOM	12,5	9,3
ST-OUEN UIOM	6,5	11,2
ISSEANE UIOM	7,9	3,2
SOUS TOTAL UIOM	26,9	23,6
NANTERRE TRI	0,6	0,5
PARIS 15 TRI	0,1	0,3
PARIS 17 TRI	0,5	0,6
ROMAINVILLE TRI	0,5	1,1
SEVRAN TRI	0,1	0,6
SOUS TOTAL TRI	1,9	3,0
TOTAL	28,8	26,7

- **Les impôts fonciers des centres – 5,3 M€ :**

Ils progressent de 0,8 M€ suite à l'augmentation de la taxe foncière sur le site d'Ivry et suite à la hausse globale des bases.

- **Les loyers réglés à Ports de Paris et les droits et taxes dus à Voies Navigables de France (VNF) :**

Il s'agit des loyers (notamment auprès de Ports de Paris et de Réseau Ferré de France) pour un total de 1,4 M€ et des droits auprès de VNF au titre des capacités de pompage en Seine pour un montant de 1,4 M€.

B) Les soutiens aux collectivités : 10,6 M€ au BP 2024 / 9,3 M€ au BP 2023

Les soutiens marquent une hausse de près de 1,3 M€ portée par les reversements. Ils se décomposent comme suit :

- **Les soutiens à la collecte sélective** : Il s'agit du reversement à l'euro/l'euro des soutiens perçus par le Sycotm en provenance de Citéo au titre des actions relatives à la compétence collecte et aux déchets alimentaires pour un total de 7,1 M€. La hausse des soutiens Citéo est liée à la hausse équivalente attendue en recette.
- **Le soutien pour accueil** : Le soutien pour accueil est calculé en fonction des apports sur chaque site du Sycotm et est estimé à 3,5 M€ pour 2024. Pour mémoire, le montant calculé pour chaque commune d'accueil additionné à la taxe sur les déchets réceptionnés perçue par la commune d'accueil ne peut être inférieur à 50 000 € et ne peut être supérieur à 1 000 000 €.

C) La mobilisation des publics et des territoires : prévention et sensibilisation, un budget sanctuarisé : 11,3 M€ au BP 2024 / 11,2 M€ au BP 2023

Les crédits consacrés aux actions de prévention et de sensibilisation seront maintenus conformément aux orientations du débat d'orientation budgétaire.

Les actions envisagées s'articulent autour d'un déploiement conséquent de l'information et du soutien aux collectivités en lien avec les contrats d'objectifs.

Les orientations budgétaires présentées lors du comité de février 2024 mettaient l'accent sur plusieurs grandes mesures visant à renforcer le soutien du Sycotm dans les actions mises en place par ses adhérents vers la prévention et la réduction des déchets, l'amélioration qualitative et quantitative du tri pour une valorisation matière optimale et la diffusion de l'information sur ces sujets auprès d'un large public.

Données en M€	BP 2023	BP 2024
Eco-animateurs	4,6	4,7
Compostage	0,5	0,6
Sensibilisation	3,1	2,4
Subvention	2,4	2,8
Innovation	0,3	0,3
Eco-conception	0,4	0,4
TOTAL GENERAL	11,2	11,3

Les dépenses de prévention et sensibilisation sont constituées à titre principal par :

- **Les éco-animateurs** : appui des adhérents du Sycotm, le renforcement des équipes d'éco-animateurs intervenant en porte à porte décidé en 2023 (soit 6 équipes de 10 personnes) sera maintenu. Par ailleurs, il est possible de mobiliser les éco-animateurs pour des animations ou interventions clés en main autour de la communication engageante. L'objectif est que les territoires se saisissent largement des supports d'animation et que le nombre d'éco animateurs formés à la communication soit renforcé.

- **Le compostage** : le Sycotom renforce son engagement auprès des territoires en soutenant le compostage de quartier (installation de pavillons de compostage, communication et animations spécifiques), le compostage de proximité (individuel et collectif) et l'accompagnement par des maîtres composteurs des sites partagés, des formations des référents de site, des guides et des maîtres composteurs. Au vu de l'exigence réglementaire liée aux bio déchets, la demande en formation et en accompagnement par des maîtres composteurs des sites partagés, des formations des référents de site, des guides et des maîtres composteurs est anticipée en augmentation.
- **La sensibilisation** : le soutien se poursuit en 2024 pour l'accompagnement des politiques d'extension des consignes de tri via notamment des outils de communication et d'information relatifs au tri et aux déchets alimentaires. Il est prévu de poursuivre nos campagnes de communication grand public (pour 1,6 million €) avec un deuxième volet sur la prévention et la réduction des déchets en 2024 ; un troisième en 2025 portera sur les bio déchets ; avec la création et la distribution de magazines à destination des écoles primaires du territoire (pour 120 000€) et, enfin, avec la poursuite des aménagements de parcours de visite dans les centres notamment dans leur volet outils.
- **Le dispositif d'accompagnement 2021-2026** : Il promeut et permet de soutenir les actions à l'initiative des EPT ou de leurs collectivités autour du réemploi et de la réparation, le compostage de proximité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation vers les changements de comportement, l'amélioration du tri notamment des déchets alimentaires, la mise en place de démarche d'écologie industrielle et territoriale ou bien encore le déploiement de déchèteries. Un nouveau marché, proposant des modules de formations pour accompagner les collectivités du Sycotom dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, sera proposé début 2024.
Les révisions apportées en 2023 (suppression du ratio €/hab pour certains soutiens, baisse de 20 % à 10 % du taux de participation des EPT pour le financement des projets en investissement portés par les associations qui pouvait être un frein pour les EPT, création d'un soutien aux dispositifs de pré-collecte pour les déchets - équipements tels que les bacs et les points d'apport volontaire) ont suscité un plus grand nombre de sollicitations dans l'accompagnement du Sycotom. Les demandes des territoires sont anticipées ainsi à la hausse pour 2024.
- **Ecoconception**: indissociable de la réduction des déchets, l'écoconception se développera sous deux angles. D'une part le programme « Eco-conception » du Sycotom au sein duquel le Concours DZD (Design Zéro Déchets) s'inscrit et, d'autre part, le développement de la concrétisation des projets issus de ce concours pour passer des idées à des projets durables au service de tous. Elle pourra également s'appuyer sur des partenariats à construire avec des structures incubatrices ou construits notamment avec la recherche comme c'est le cas avec la Chaire CoPack (AgroParisTech) qui œuvre à la réduction et soutenabilité des emballages.
- **Innovation** : Après l'implémentation de la datavisualisation financière et environnementale puis la mise en place du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser), il s'agit de poursuivre ces actions et de les rendre visible au service de la compréhension et de l'appropriation de ces données tout en contribuant à l'effort budgétaire.

D) Communication : des recherches d'économies : 1,5M€ au BP 2024 / 1,9 M€ BP 2023

Ce chapitre « communication » regroupe la communication externe et interne dans toutes ses composantes : communication institutionnelle, relations presse et communication digitale avec les sites web, les réseaux sociaux ainsi que les relations institutionnelles. La stratégie de communication du Syctom repose sur la cohérence des messages selon les cibles et les supports, en créant des passerelles entre tous ses outils au service de l'impact de ses messages et de sa notoriété pour l'ensemble des sujets qu'il porte.

La contribution aux recherches d'économies au BP 2024 a conduit à une baisse des crédits consacrés aux sites internet et réseaux sociaux, aux actions de communication interne mais également une réduction du budget « fêtes et cérémonies ».

Enfin, l'engagement du Syctom dans une démarche de sobriété environnementale, l'a conduit à réduire ses impressions papier et à développer l'éco-conception de celles-ci tout en participant aux efforts budgétaires nécessaires. L'ensemble de ces éléments représentent une économie de 400 000 € comparé au BP 2023.

E) La masse salariale : 10,9M€ au BP 2024 / 9,9 M€ BP 2023

La masse salariale représente 2,3 % du budget de fonctionnement et augmente de +1,0 M€ par rapport au BP 2023. Conformément aux orientations budgétaires, cette augmentation résulte des facteurs suivants:

- La prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de juillet 2023 (+ 1,5 %), de l'attribution de points d'indice supplémentaires pour certains agent·e·s relevant des débuts des grilles des catégories B et C et des différentes mesures liées au pouvoir d'achat mises en place par le Syctom (prime pouvoir d'achat, revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de +6,5%, extension du Forfait Mobilités Durables, participation de l'employeur aux frais d'abonnement de transports en commun à hauteur de 75%, revalorisation des frais de mission et de la valeur faciale des titres restaurant) ;
- La mise en œuvre des décisions gouvernementales liées au pouvoir d'achat des agent·e·s publics (attribution de 5 points d'indice pour toutes et tous au 1^{er} janvier 2024, évolution des montants du barème d'indemnisation des jours de CET) ;
- La revalorisation de la participation du Syctom à la protection sociale complémentaire des agent·e·s (mutuelle et prévoyance) ;
- Une évolution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), part mensuelle du régime indemnitaire, en lien avec la reconnaissance de l'expérience professionnelle des agent·e·s tous les 2 ans, dans le cadre de l'évaluation annuelle et la reconduction pour 2024 des montants de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) attribués en 2023 pour une enveloppe globale s'élevant à 123 k€ ;
- Le financement de 5 postes supplémentaires, pour gagner en sûreté de fonctionnement, pour répondre aux enjeux stratégiques dégagés dans le cadre d'Horizon 2050.

F) Les charges financières : 22,8 M€ au BP 2024 / 16,7 M€ au BP 2023

Les charges financières augmentent de 36% en 2024 (+6,1 M€). Cette hausse importante de BP à BP tient :

- À un montant de frais financiers plus élevé en 2023 que ne le prévoient les anticipations initiales du BP. La mobilisation de nouveaux emprunts fin 2022 réalisés après le vote du BP 2023 a généré des charges supplémentaires au cours de l'année 2023. Les taux ont continué à augmenter après les prévisions du BP 2023. L'impact s'est senti au niveau des intérêts et des ICNE pour la partie variable de la dette du Syctom existante (aujourd'hui l'encours est composé à 24% d'emprunts à taux variables). Cela a contraint le Syctom à réajuster à la hausse en 2023 les crédits lors des étapes budgétaires suivantes (+4,3 M€) ;
- À la poursuite de taux élevés en 2024 (plus élevés que ceux constatés dans la moyenne de notre encours de dette). Alors que le taux moyen actuel de la totalité de notre encours dette s'élève à 2,37 %, les nouveaux emprunts contractés en 2023 l'ont été en moyenne à un taux de 4,5%. Les anticipations pour l'année 2024 conduisent à un maintien de taux relativement élevés pour les nouveaux emprunts (hypothèse Euribor 3 mois + 0,8pb, soit environ 4%) ;

En comparant avec le budgété 2023, l'augmentation se réduit donc à 13% (+2,7M€). Elle provient notamment de la prise en compte des intérêts contractés en 2023 avec des taux dégradés par rapport à la moyenne de l'encours.

L'encours de dette prévisionnel fin 2023 est de 981 M€. Si l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget Primitif 2024 (108,3 M€) devait entièrement être mobilisé et au regard du niveau de remboursement du capital attendu en 2024 (83,4€), le capital restant dû fin 2024 serait de 1 006 M€.

G) La dotation aux amortissements : 78,3 M€ au BP 2024 / 72,0 M€ au BP 2023

La dotation aux amortissements s'élève à 78,3 M€. Les amortissements constituent une dépense obligatoire en fonctionnement qui se calcule en fonction de la valeur des biens du Syctom et de la durée de leur amortissement². Cette dépense vise à dégager la ressource nécessaire à leur remplacement au fil du temps. Cette « épargne obligatoire » contribue ainsi à couvrir le remboursement en capital de la dette mobilisée pour financer ces mêmes investissements.

Cette augmentation traduit l'impact des investissements réalisés en 2023 et les mises en service prévus en 2024 notamment de la nouvelle usine Ivry.

H) Les dépenses courantes : 11,8 M€ au BP 2024 / 10,3 M€ au BP 2023

Cette rubrique intègre les frais de fonctionnement et ceux des locaux administratifs du Syctom ainsi que les charges inhérentes au déroulement des projets du Syctom et au fonctionnement des centres. Ils se situent à 11,8 M€ en 2024 soit une augmentation de 1,5M€ par rapport au BP 2023.

². Les durées d'amortissements ont été définies par délibération lors du CS de décembre 2021.

Montants en M€	BP 2023	BP 2024
fourniture de petit équipement et prestations informatiques, frais de télécommunication	1,3	2,1
loyers et charges locatives (siège social)	2,0	2,4
frais d'honoraires d'avocats et assistances à maîtrise d'ouvrage juridiques	1,1	1,1
frais de fonctionnement des services	0,5	0,5
programme de solidarité (subventions versées)	1,0	0,9
formations des agents	0,1	0,1
indemnités des élus	0,2	0,2
diverses études	1,2	1,9
suivi des différents impacts de fonctionnement des centres	0,8	0,8
frais de gardiennage des sites	0,4	0,5
cotisations versées à différents organismes	0,2	0,2
autres dépenses	1,4	1,1
Total des dépenses courantes de fonctionnement	10,3	11,8

- La fourniture de petit équipement et prestations informatiques, frais de télécommunication porte la principale augmentation (+ 0,8 M€) : elle tient essentiellement aux prestations et équipements informatiques nécessaires à la mise en place du plan de continuité informatique et plan de reprise informatique. Ce point a été identifié comme une priorité en terme de sécurité pour le système d'information du Sycotm.
- Les loyers et charges locatives (2,4M€, +0,4M€) : ils correspondent au loyer et charges du siège. Le Sycotm a bénéficié d'un tarif « réduit » en 2023 dont il ne bénéficiera plus en 2024.
- Les frais d'honoraires d'avocats et les assistances à maîtrise d'ouvrage juridiques (1,1 M€) : ils sont stables par rapport au BP 2023. Ce poste a été revu à la baisse suite au DOB.
- Frais de fonctionnement des services (0,5 M€) : ce poste est stable et a été revu à la baisse suite au DOB.
- Le programme de solidarité internationale (0,9 M€) : dans le cadre des mesures d'économies, une baisse forfaitaire de 100 000 € est proposée au BP 2024.
- La formation des agents (0,1 M€) : il est proposé de maintenir le même niveau que l'année précédente.
- Les indemnités des élus (0,2 M€) : il s'agit des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents. L'enveloppe est constante par rapport à 2023.
- Les diverses études (1,9 M€) : elles sont en hausse de +0,7 M€ suite à l'augmentation des études liées à l'exploitation des sites.
- Le suivi des différents impacts de fonctionnement des centres (0,8 M€) est stable.

- Les frais de gardiennage des sites (0,5 M€) : il recouvre les gardiennages des sites de Saint-Ouen et Blanc-Mesnil. Ce poste est en légère hausse.
- Les cotisations versées à différents organismes (0,2 M€) : il recouvre diverses cotisations. Ce poste est stable.
- Les autres dépenses (1,1 M€) marquent une baisse de 0,3 M€ dans le cadre des économies demandées aux services.

III - L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

À date et au regard des hypothèses retenues, l'autofinancement marque en 2024 une légère baisse (-1,4 M€) et permet de rembourser la dette en 2024 sans générer aucune épargne nette supplémentaire.

Sous l'effet de la baisse de l'épargne brute³ et de la hausse de l'encours de dette, la capacité de désendettement se dégrade légèrement en 2024 comparé à 2023 et s'élève à 12,1 ans. Fin 2024, le capital restant dû devrait se situer à 1 006 M€ dans l'hypothèse d'une réalisation complète de l'emprunt d'équilibre. Le taux d'épargne brute s'élève à 18 %, ce qui constitue un niveau satisfaisant pour ce second ratio financier stratégique.

Données en M€	BP 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	453,5	462,4
Dépenses réelles de fonctionnement	368,6	379,0

Données en M€	BP 2023	BP 2024
EPARGNE DE GESTION	101,6	106,2

Charges financières	16,7	22,8
EPARGNE BRUTE	84,9	83,4

Capital	56,2	83,4
EPARGNE NETTE	28,7	0

Encours de dette au 31/12/N	965,5	1 006,2
CAPACITE DE DESENETTEMENT	11,4	12,1

Recettes réelles de fonctionnement	453,5	462,4
TAUX D'EPARGNE	19%	18%

³ L'épargne brute correspond à l'autofinancement retraité des opérations d'ordre (soit 1,3 M€)

IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 257,0 M€ au BP 2024 / 264,3 M€ au BP 2023

Les recettes d'investissement diminuent de 7,3 M€, en raison notamment de la baisse de l'emprunt d'équilibre.

Données en M€	BP 2023	BP 2024
FCTVA	32,1	36,6
Subventions perçues, remboursement participations	6,0	18,9
Amortissements	72,0	78,3
Emprunt mobilisé	130,2	108,3
Virement de la section de fonctionnement	14,3	6,7
Opérations comptables	9,6	8,2
TOTAL RECETTES D'INVEST.	264,3	257,0

A) Les ressources externes : 55,5 M€ au BP 2024 / 38,2 M€ au BP 2023

- Le FCTVA : 36,6 M€ il s'agit de la récupération de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en N-2 soit en 2022. Sa progression de 4,4 M€ reflète l'évolution à la hausse des dépenses d'équipement en 2022 par rapport à 2021.
- Les subventions d'investissement à percevoir et les remboursements par divers organismes (SIAAP – Ville de Paris) : 8,9 M€ correspondent au versement de soldes de subventions sollicitées auprès de divers organismes pour financer les projets d'investissement (subventions Citéo pour extension des consignes de tri, unité de méthanisation de Genevilliers, Usine de Saint-Ouen).
- En 2024 le Sycotom percevra le remboursement de son avance de 10 M€ consentie à la SEMARDEL en 2020.

B) Les ressources propres : 85,0 M€ au BP 2024 / 86,3 M€ au BP 2023

Elles correspondent à l'autofinancement et se composent :

- Des dotations aux amortissements qui continuent de progresser au rythme du déploiement du plan d'équipement en passant de 72,0 M€ à 78,3 M€.
- Du virement de la section de fonctionnement (6,7 M€) qui est nécessaire afin que les ressources propres couvrent le remboursement du capital de la dette.

C) L'emprunt d'équilibre et la stratégie d'endettement : 108,3 M€ au BP 2024 / 130,2 M€ au BP 2023

L'emprunt d'équilibre :

Cette inscription correspond à l'emprunt prévisionnel nécessaire pour équilibrer le BP 2024. Il vient en complément des autres ressources pour couvrir le niveau des dépenses d'équipement 2024.

La stratégie d'endettement

Le Sycotom poursuit sa stratégie d'endettement rappelée au DOB 2024. Le marché bancaire sera regardé attentivement vu le contexte actuel de remontée des taux pour retenir le taux le plus compétitif et diversifier les sources de financement.

Les objectifs, qui restent à apprécier au regard des conditions de marché, sont :

- Poursuivre les emprunts bancaires (dont 45,5 M€ sont déjà conventionnées à fin 2023), en privilégiant l'indexé, en moyenne sur 20 ans ou 15 ans le cas échéant (selon les prêteurs et la nature des équipements financés, des financements plus longs peuvent être envisagés) ;
- Continuer à chercher les financements *in fine* obligataires, en indexé sur 2024-2025, puis en taux fixe, avec des profils compris entre 3 et 15 ans *in fine*.

L'un des enjeux à venir pour le Sycotom reste la reconstitution d'un profil lissé d'annuités en capital grâce à la multiplication des émissions obligataires de petits montants (entre 5 et 20 M€), dans le cadre du programme EMTN, en ciblant les échéances *in fine* sur les années les moins contraintes. Les maturités 2025, 2028 et 2030 sont de ce point de vue à proscrire. En revanche, les maturités 2027, 2032, 2033 puis 2036 et suivantes peuvent ainsi chacune être abondées en fonction des opportunités de marché.

D) Opérations comptables patrimoniales : 8,2 M€ au BP 2024 / 9,6 M€ au BP 2023

Il s'agit de la gestion d'avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux pour les dépenses d'investissement (4,1 M€) et d'écritures liées à l'intégration comptable dans l'actif (4,1 M€).

V - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 257,0 M€ au BP 2024 / 264,3 M€ au BP 2023

Les dépenses d'investissement diminuent de -7,3 M€ malgré l'effet de la hausse du remboursement du capital des emprunts.

Données en M€	BP 2023	BP 2024
Opérations d'équipement	197,0	162,8
Remboursement du capital emprunté	56,2	83,4
Transferts de sub au compte de résultat et autres	1,5	2,6
Opérations comptables	9,6	8,2
TOTAL DEPENSES D'INVEST.	264,3	274,3

A) Le point sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Sycotom a mis en place les AP/CP au 1er janvier 2019 pour développer la structuration du programme d'investissement. Cette démarche se poursuit. Les AP/CP prévues au budget 2024 sont les suivantes :

			Montant des AP			Montant des CP					
			Montants AP votées avant BP de 2024	Révision au titre du BP de 2024	Total Cumulé	Crédits de paiement antérieurs à 2023	Crédits de paiement budgétés en 2023	Crédits de paiement 2024 (au titre du BP de 2024)	Reste à financer en 2025 (après BP de 2024)	Reste à financer au-delà de 2025 (après BP de 2024)	
200201	Amélioration continue des sites	2019-2029	240 868 184,28	36 381 843,28	277 250 027,56	67 030 027,55	25 700 000,01	39 310 000,00	49 720 000,00	95 490 000,00	
201301	Extension des consignes de tri des centres	2019-2022	74 859 562,40	-	74 859 562,40	74 859 562,40	-	-	-	-	
200301	Construction de l'UVE du site Ivry/Paris13	2019-2026	707 428 633,15	3 111 609,73	704 317 023,42	493 117 023,42	90 200 000,00	51 000 000,00	55 000 000,00	15 000 000,00	
201101	Rénovation du site de Saint-Ouen	2019-2027	233 072 568,58	57 291 904,17	290 364 472,75	171 714 472,75	40 150 000,00	35 000 000,00	36 000 000,00	7 500 000,00	
201601	Reconstruction du site de Romainville-Bobigny	2019-2029	239 034 420,33	71 535 893,45	310 570 313,78	6 020 313,78	7 700 000,00	8 350 000,00	6 500 000,00	282 000 000,00	
200502	Cométhanisation et méthanisation	2019-2027	52 676 109,11	3 020 603,05	55 696 712,16	15 595 786,88	7 150 925,28	9 375 000,00	2 550 000,00	21 025 000,00	
201903	Plans de prévention	2019-2029	52 087 388,33	3 438 506,76	55 525 895,09	4 901 982,00	6 881 430,00	6 882 069,54	7 372 082,71	29 488 330,84	
201902	Gestion du Sycotom	2019-2029	20 117 099,84	15 123 088,08	35 240 187,92	3 741 881,48	6 336 458,38	6 564 059,01	4 415 558,01	14 182 232,04	
201904	Biodéchets	2019-2029	11 103 095,06	2 568 750,00	8 534 345,06	862 100,00	1 278 495,06	-	1 278 750,00	5 115 000,00	
	TOTAL		1 631 247 061,08	181 111 479,06	1 812 358 540,14	837 843 150,26	185 397 308,73	156 481 127,55	162 836 390,72	469 800 562,88	
						Opérations sous mandats (Ville de Paris, SIAAP et SIGEIF)	16 368 680,27	5 422 811,39	6 275 000,00	2 550 000,00	1 025 000,00
						TOTAL PPI	854 211 830,53	190 820 120,12	162 756 127,55	165 386 390,72	470 825 562,88

B) Les dépenses d'équipement : 162,8 M€ au BP 2024 / 197,0 M€ au BP 2023

Pour 2024, les dépenses d'équipement sont évaluées à 162,8 M€, la reconstruction d'Ivry touchant à sa fin.

Les principaux projets sont :

Données en M€	BP 2023	BP 2024
Opérations d'équipement :	197,0	162,8
reconstruction d'IP13	95,6	51,0
reconstruction du centre Romainville-Bobigny	8,1	9,0
rénovation du centre de Saint-Ouen	29,7	35,0
amélioration des centres	37,8	39,3
SIAAP et SIGEIF	15,8	15,0
plans prévention	6,7	6,9
autres projets	3,3	6,6

- **Reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII :**

L'année 2024 sera une année charnière. L'UIOM laissera place à la nouvelle UVE. Les essais à chaud avec des déchets de l'UVE, d'une durée prévisionnelle de 6,5 mois, devraient débiter à la fin du premier semestre.

Pendant toute la période de mise au point de l'UVE, l'UIOM restera en exploitation. Les tonnages d'OM réceptionnés sur le site seront progressivement dirigés vers l'UVE. Par conséquent, le régime de fonctionnement de l'UIOM sera ajusté en fonction de l'avancement des essais des 2 lignes de traitement de l'UVE.

A l'issue des essais à chaud, lorsque l'UVE fonctionnera en continu à son régime nominal, la Mise en Service Industrielle (MSI) d'une durée de 4 mois, permettant notamment de valider les performances des équipements de traitement mais aussi du bâtiment, sera déclenchée et l'UIOM sera définitivement mise à l'arrêt.

Au premier trimestre 2025, si la MSI est réussie et si les performances garanties sont atteintes, la réception de l'UVE sera prononcée et la nouvelle unité de traitement passera en exploitation normale. S'opérera ensuite la déconstruction de l'UIOM d'une durée prévisionnelle de 18 mois.

- **Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen :**

En ce qui concerne l'opération architecturale, le bâtiment en front de Seine, qui accueillera les locaux de l'exploitant, sera achevé au printemps 2024. La démolition du bâtiment administratif actuel interviendra après la prise de possession de l'exploitant de ses nouveaux bureaux.

Les travaux de fondation du bâtiment à l'angle RD1/rue Ardoin ont débuté en février 2023. Le gros œuvre de ce bâtiment, qui accueillera des espaces dédiés à la communication et à l'accueil du public, doit être achevé début 2025.

La couverture du traitement des fumées, lot n°5 de l'opération, ne sera pas mise en œuvre à la suite de la résiliation dudit lot du fait des difficultés apparues lors de la réalisation des études d'exécution.

Les opérations relatives aux nouveaux traitements des fumées et des eaux résiduaires seront terminées en 2024.

- **Projet de nouveau centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny :**

En 2024, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront avec une remise des études de Projet et du Dossier de consultation des entreprises. A la fin du premier semestre, le dossier de permis de construire et le dossier de demande d'autorisation d'exploiter seront déposés. Le lancement de la procédure de consultation afin d'attribuer les prestations de travaux et d'exploitation à une SEMOP est prévu au deuxième trimestre. Enfin, l'organisation de l'enquête publique est envisagée en fin d'année 2024 pour une obtention des autorisations en début d'année 2025.

- **Partenariat d'Innovation Systom – SIAAP / Projet Cométhéa :**

La phase 2 de conception – construction et exploitation de deux unités pilotes se poursuit. Dès 2024, l'exploitation des deux unités pilotes permettra de valider le bon fonctionnement des équipements. Il sera réalisé l'ensemble des tests prévus dans les protocoles afin de valider les solutions techniques qui ont été conçues en phase 1.

- **Usine de biométhanisation de Gennevilliers – co-maîtrise d’ouvrage avec le Sigeif :**

Le dépôt des demandes d'Autorisation Environnementale et de Permis de Construire a eu lieu en avril et mai 2023. Depuis, des échanges ont été menés avec la DRIEAT 9, l'IGEDD et les DREAL des départements 27 et 28 pour les sites de stockage de digestat. Une enquête publique sera menée au premier semestre 2024.

- **Amélioration continue dans les centres de tri et les UVE :**

Les installations du Sycatom sont des équipements industriels complexes. De ce fait, le Sycatom poursuit le déploiement de méthodes de maintenance appropriées aux centres de tri et s'est trouvé conforté dans cet engagement par 3 des 15 thèmes du projet stratégique H2050 :

- Améliorer la fiabilité et de la performance des installations par la veille réglementaire et technique ;
- Intégrer les opportunités du numérique ;
- Mettre en œuvre un pilotage de l'activité appuyé sur des indicateurs de performance stratégiques et opérationnels.

L'amélioration continue des centres de tri et des UVE sera développée autour des axes thématiques suivants :

- La standardisation des outils et des processus ;
- Le déploiement de la politique de gestion de patrimoine ;
- Le renfort de la sécurité des sites (incendie, accès, cyber-sécurité de l'informatique industrielle, sécurité agents et patrimoine).

Centre de tri de Paris XVII (45 000 t/an)

L'équipement réceptionne et traite les tonnages annuels prévus. Des travaux d'optimisation sont en cours pour améliorer le chargement de la trémie d'alimentation.

Le renforcement de la capacité de production d'air comprimé et une rationalisation du réseau d'air sont nécessaires pour permettre un fonctionnement optimum des équipements essentiels dans un centre de tri moderne, à savoir les trieurs optiques. Ces travaux, estimés à un montant de 380 k€ HT, s'effectueront en fin du 1^{er} semestre 2024. Ils seront suivis par la fiabilisation du convoyeur d'alimentation du trommel et des convoyeurs alimentant les presses à balles qui s'effectuera dans le courant du 2^{ème} semestre de 2024, pour un montant estimé à 520 k€.

Dans le but d'optimiser et d'harmoniser les moyens de détection et de lutte contre l'incendie dans les centres de tri, des études d'opportunité et de détail, puis des travaux seront menés sur le centre afin de mieux protéger le stock amont de déchets ainsi que le stock de balles de matériaux triés.

Centre de tri de Paris XV (31 500 t/an)

Les travaux d'amélioration suivants prévus en 2023 seront finalement réalisés en 2024 :

- Refonte de l'accès au site pour les autocars de visiteurs et les gros porteurs,
- Remplacement du système de contrôle et de commande de la gestion technique du bâtiment et du système de sécurité incendie, du fait de leurs obsolescences.

Centre de tri de Nanterre (55 000 t/an)

Les travaux de remise en état suite à l'incendie du 24 juillet 2022 se sont terminés le 3 avril 2023. Après une 2^e période de mise en service industrielle (MSI) (du 24/04/2023 au 23/06/2023) qui s'est avérée concluante, le centre réceptionne et traite l'ensemble des tonnes de CS, prévues par le cahier des charges.

La levée des réserves est en cours et devrait être effective dans le courant du premier semestre 2024. Elle a été retardée par la procédure de redressement puis de liquidation judiciaire subie par un des membres du groupement, la société Ar-Val.

Centre de transfert d'Isséane

Cette année, le centre de transfert d'Isséane est sur une trajectoire de réception et de transfert de 16 000 tonnes de collectes sélectives.

De plus, le maître d'œuvre chargé de la conception du centre de réception et de transfert des déchets alimentaires poursuit les différentes études afin de lancer sa réalisation en 2024 si le projet s'avère satisfaisant.

En 2024, les prestations suivantes sont planifiées :

- La poursuite du projet d'optimisation énergétique suite aux études réalisées par le maître d'œuvre (choix du prestataire, études d'exécution, approvisionnement) ;
- Le démantèlement des convoyeurs de refus de tri cheminant dans l'enceinte de l'UVE devenus inutiles suite à l'arrêt de l'activité de tri des CS à Isséane ;
- Divers travaux de serrurerie/métallerie afin d'améliorer le travail de maintenance et l'accessibilité des équipements ;
- Des études visant à préciser les travaux nécessaires pour améliorer le traitement des effluents industriels ;
- La poursuite de la démarche entreprise en 2022 visant à une meilleure prise en compte et à un meilleur suivi par les exploitants de la pérennité du bâtiment et du second œuvre, ainsi que la mise en œuvre des actions nécessaires en découlant ;
- Le projet de cyber-sécurité du réseau informatique industriel démarré en 2023 en partenariat avec Emerson va se finaliser en 2024. Les vulnérabilités liées à la sécurité d'accès (aux équipements, aux applications de l'Exploitant et aux réseaux), à la sécurité des sauvegardes et des mots de passe – réseaux et équipements, seront supprimées par l'installation d'équipements de protection répondant aux normes actuelles de cyber-sécurité.

Centre de tri de Sevran

Le marché d'exploitation passé auprès de la SEMOP SemotriS Sevran inclut des travaux d'amélioration principalement axés sur la détection et la protection incendie du procédé de tri et du stock de balles, sur l'évolution du procédé de tri pour trier de nouvelles résines de plastique et capter les petits métaux et la mise à jour des systèmes d'automatismes, tant matériel que logiciel, atteints d'obsolescence.

Ivry-Paris XIII – usine existante

En raison de la fin de vie proche de cette installation liée au démarrage de la nouvelle installation prévue en 2024, aucune opération notable d'amélioration continue n'est prévue d'ici là, hormis les nécessaires travaux de maintenance permettant à l'usine de continuer à fonctionner courant 2024.

Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen

En 2024, les prestations suivantes sont planifiées :

- La poursuite des travaux de renforcement de la protection incendie de la fosse OM et des trémies ;
- La création d'une nouvelle source d'eau incendie suite aux études réalisées (choix du prestataire, travaux et études de détails) ;
- Divers travaux de serrurerie/métallerie afin d'améliorer les conditions de travail (accès, protection de zones contre la poussière, etc.) ;

- Le projet de sécurisation contre les cyber-attaques va démarrer avec un audit des vulnérabilités du réseau industriel.

D'importantes dépenses d'investissement de GER sont également inscrites.

Optimisation énergétique des centres de tri

Un audit énergétique sera mené pour quantifier précisément le potentiel d'économies d'énergie et d'amélioration de la performance énergétique d'un site et de définir les travaux ou autres modifications nécessaires à la réalisation de ces économies.

- **Les investissements liés à la prévention des déchets:**

Le budget d'investissement lié à la prévention des déchets est également sanctuarisé en investissement (6,8 M€ en 2024). L'effort notable sur le soutien aux collectivités en subvention d'équipement est maintenu, qu'il s'agisse de matériels ou d'études.

- **Les autres opérations d'investissement :**

Les autres opérations portent à titre principal les investissements informatiques pour un total de 5 M€ en 2024 (actions à réaliser dans le cadre du PCI-PRI (1,8 M€), sécurisation des sites distants qui n'ont pas fait l'objet d'investissement depuis les 5 dernières années (2,0 M€), projets relatifs au SI exploitation, patrimoine, transverse).

C) Le remboursement de la dette : 83,4 M€ au BP 2024 / 56,2 M€ au BP 2023

Les crédits prévus en 2024 s'élèvent à 83,4 M€ conformément au plan de remboursement de la dette contractée. L'annuité 2024 comprend notamment 37 M€ de remboursement in fine correspondant à 4 emprunts obligataires.

D) Les opérations d'ordre et autres opérations : 8,2 M€ au BP 2024 / 9.6 M€ au BP 2023

Il s'agit d'opérations comptables correspondant à la reprise de subventions transférables au compte de résultat, de transferts patrimoniaux et de dépôts de garanties.